

# DUERP - DOCUMENT UNIQUE D'ÉVALUATION DES RISQUES PROFESSIONNELS

## Durée de la formation

14 heures (2 jours)

## Tarif

Sur devis

## Lieu de formation

À définir

## Horaires

09h00 / 12h30

13h30 / 17h00

## Prérequis

Aucun

## Public concerné

Tout public

## Nombre de stagiaire

10 stagiaires maximum

## Modalités pédagogiques

Apports théoriques, travaux de groupe, visite d'exploitation, travaux inter session, échanges.  
Mise à disposition gracieuse d'un logiciel spécifique et appréhension du logiciel.

## Modalité d'évaluation

Évaluation en continu – Évaluation à parti d'un logiciel spécifique.

## Formalisation de la formation

- une attestation de présence  
- une attestation de fin de formation validant les compétences acquises.

## Intervenant

À définir

## Accessibilité aux personnes en situation de handicap

Accessible aux personnes en situation de handicap.

## Renseignements et inscription

Julie DUMOULIN

04.94.60.39.42

[formation-provenceazur@msaservicespa.fr](mailto:formation-provenceazur@msaservicespa.fr)

## OBJECTIFS

- Donner aux participants les compétences pour leur permettre de rédiger leur Document Unique d'Évaluation des Risques (DUERP) : compétences sur la réglementation santé et sécurité au travail en entreprise, sur l'identification des risques et sur la stratégie à mettre en place pour les prévenir,
- Permettre une approche des questions d'organisation du travail soulevées par l'évaluation des risques et leur prévention : comment organiser le travail sur son exploitation et mieux aménager son temps de travail pour réduire les risques et les prévenir ?
- Impulser une démarche de formation afin de prévenir les risques et ainsi faire diminuer l'absentéisme en découlant

## FORMATION

- Connaître et comprendre les réglementations qui s'appliquent en matière de santé et sécurité au travail dans les entreprises agricoles
- Connaître les éléments constitutifs du document unique permettant de répondre à l'obligation réglementaire et de servir d'aide à la mise en œuvre effective des actions de prévention et des changements d'organisation de travail induits
- Savoir élaborer une stratégie pour limiter les risques.
- Réaliser un diagnostic d'évaluation des risques professionnels sur l'exploitation
- Savoir élaborer une stratégie pour limiter les risques sur sa propre exploitation
- Savoir questionner l'organisation du travail dans le cadre de la stratégie mise en place pour limiter et éviter les risques : quelles améliorations apporter à son organisation du travail pour limiter les risques ? quels changements à apporter dans son entreprise? en terme notamment d'organisation nouvelle à intégrer ?